

# MÉMOIRE

## Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

← Tableau mis en forme

**Présenté par  
le Centre local de développement de  
la région de Rivière-du-Loup**

**À la commission du Bureau d'audiences  
publiques  
sur l'environnement et à l'Agence  
canadienne d'évaluation  
environnementale**

← Tableau mis en forme

← Tableau mis en forme

**Juin 2006**

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
1. Présentation du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) ..	2
2. Intérêt au projet.....	3
3. La stratégie énergétique au Québec 2006-2015.....	4
4. La portée du projet de terminal méthanier .....	5
4.1 Participation locale .....	5
4.1.1 Offre de main-d'œuvre locale .....	6
4.1.2 Concertation sur les besoins de main-d'œuvre .....	7
4.1.3 Utilisation du port de mer de Gros-Cacouna .....	8
4.1.4 Offre de chambres et de logements .....	8
4.2 Retombées socioéconomiques .....	10
4.2.1 Revenus de taxes .....	10
4.2.2 Emplois générés.....	10
4.2.3 Développement du port de mer de Gros-Cacouna.....	12
4.2.4 Accès possible au gaz naturel .....	12
5. Impacts d'intégration à l'industrie touristique .....	14
CONCLUSION .....	16

## Annexe 1

Résolution du conseil d'administration du CLD

## INTRODUCTION

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le mandat est de mesurer les répercussions de l'éventuel terminal méthanier d'Énergie Cacouna sur les milieux physique, biologique et humain des municipalités touchées par ce projet d'envergure.

Le document expose la position du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD). Fidèle à sa mission qui est de stimuler le développement socioéconomique de la région, le CLD s'intéresse de près à ce dossier de terminal méthanier avec tous les partenaires impliqués. Il est donc en mesure d'apporter un complément d'information concernant les capacités de la région à accueillir et à participer à un tel projet.

Dans ce contexte, le présent mémoire porte essentiellement sur l'importance socioéconomique du projet pour la région de Rivière-du-Loup et sur son potentiel de participation.

Au Québec, la conciliation entre le développement économique, la préservation de l'environnement et des ressources et le respect des communautés est un impératif qui doit cohabiter avec celui de la sécurité énergétique.

## 1. PRÉSENTATION DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CLD)

Depuis 1998, le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) a pour mission de susciter et d'appuyer, avec l'ensemble des partenaires de la région, un environnement propice au développement socioéconomique du territoire, de favoriser la création, l'expansion et la consolidation des entreprises par le soutien de l'entrepreneuriat individuel et collectif. Actif dans le milieu, le CLD est présent au niveau de plusieurs groupes et se préoccupe de promotion de la région et de prospection. Il a comme responsabilité de définir le plan d'action pour l'économie et l'emploi du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Le conseil d'administration du CLD, composé de 16 membres votants, est issu des différents secteurs socioéconomiques représentatifs de notre territoire, tels que le milieu des affaires des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et jeunes entrepreneurs; le milieu communautaire, de la santé et services sociaux, le secteur institutionnel de l'éducation, les représentants de la Municipalité régionale de comté ainsi que la Nation Malécite de Viger.

Il faut toutefois signaler que l'organisme a pris véritablement naissance en avril 1973 sous l'appellation de **Corporation de promotion industrielle de la région de Rivière-du-Loup (CPIR)**. Les premiers mandats étaient orientés vers le développement d'infrastructures, en particulier l'aménagement d'un parc industriel à Rivière-du-Loup et le développement du port de mer de Gros-Cacouna.

En 1994, l'organisme fut désigné sous la nouvelle appellation de **Corporation régionale de développement économique de Rivière-du-Loup (CRDE)**. On retrouvait le terme « régionale » et le « développement économique » plutôt qu'exclusivement la « promotion industrielle », parce que sans négliger le secteur industriel, on constatait que le développement commercial, touristique et institutionnel représentaient des secteurs importants ayant une incidence majeure au chapitre de la consolidation et de la création d'emplois. Comme la CRDE s'est ajustée pour mieux répondre aux besoins du milieu et faisait consensus parmi les différents intervenants du domaine socioéconomique, ce ne fut pas une surprise de voir l'organisme se transformer en **Centre local de développement**, lors

...2

de la mise en place de la nouvelle Politique de soutien au développement local et régional mise de l'avant par le gouvernement du Québec en 1998.

C'est donc sous cette dernière appellation qu'existe aujourd'hui cet organisme de développement économique régional qui, plus de 30 ans après sa création, est plus vivant que jamais, en sachant s'adapter à l'environnement économique changeant.

## **2. INTÉRÊT AU PROJET**

De par son mandat de support au développement de l'économie et de l'emploi, le CLD de la région de Rivière-du-Loup porte un intérêt particulier à ce dossier. En tant que partenaire, il a participé à toutes les activités de préconsultations reliées à ce projet. Il est certain que le CLD n'a pas l'expertise requise pour se prononcer sur la valeur environnementale du projet de terminal méthanier à Cacouna. Cependant, le promoteur a fait, selon nous, une démonstration exhaustive des risques par l'utilisation des services de professionnels spécialisés et compétents.

Étant soucieux d'un développement économique actif, intégré et durable, le CLD est concerné par l'avenir du projet de terminal méthanier à Cacouna. En raison du rôle déterminant que pourrait jouer le promoteur dans la région au cours des prochaines années, le CLD entend, d'une part, porter une attention aux différentes phases du processus d'implantation et d'autre part, donner sur demande son soutien technique. D'ailleurs, le CLD s'est engagé auprès d'Énergie Cacouna, à l'automne 2004, à intervenir dans trois champs d'action qui sont en amont de la construction du terminal, soit :

- ☞ participer, par sa Table sectorielle des partenaires main-d'œuvre, à la définition et à la planification des besoins de main-d'œuvre et aux formations nécessaires;
- ☞ diffuser les informations aux entreprises pour maximiser les retombées régionales en terme de sous-traitance et d'achats régionaux;
- ☞ faciliter l'établissement des travailleurs.

Par ailleurs, le CLD de la région de Rivière-du-Loup a appuyé formellement, par voie de résolution le 31 mars 2005, la réalisation du projet du terminal méthanier proposé par Énergie Cacouna sur le site du port de Gros-Cacouna, dans la mesure où les autorités fédérales et provinciales compétentes jugeront le projet acceptable après analyse complète des risques et impacts environnementaux appréhendés.

### 3. LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC 2006-2015

Le bilan énergétique du Québec a connu de grands bouleversements en vingt ans. À la suite de la crise du pétrole des années 1970, on a assisté à une transformation rapide des modes de consommation et d'approvisionnement en énergie. L'électricité, que le gouvernement québécois désire plus que jamais associer à l'énergie éolienne, occupe maintenant au Québec le premier rang parmi les formes d'énergie, suivie du pétrole et du gaz naturel. Des changements au moins aussi importants se profilent pour les prochaines décennies.

La part du bilan énergétique du gaz naturel représente, en 2003, 12 % de la consommation énergétique des Québécois<sup>1</sup>. Selon des données de l'Office national de l'énergie du Canada, la demande nord-américaine en matière de gaz naturel pourrait progresser d'environ 20 % d'ici les 10 prochaines années<sup>2</sup>. Or, des experts laissent entrevoir que les sources d'approvisionnement canadiennes et américaines, dont les réserves plafonnent, ne seront peut-être plus en mesure de suivre l'évolution du marché. L'ajout de l'importation de gaz naturel liquéfié à la consommation domestique nord-américaine est envisagé dans un avenir rapproché. C'est dans cette perspective que le projet d'Énergie Cacouna prend tout son sens.

Dans la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, il est textuellement dit : « Les projets de terminaux méthaniers pourraient présenter un grand intérêt pour le Québec. Leur réalisation éventuelle permettrait de diversifier nos approvisionnements et aurait des impacts très positifs sur les économies régionales<sup>3</sup>. (...) Également, elle renforcerait la sécurité énergétique face

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, *L'énergie pour construire le Québec de demain*. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015, produit par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2006, p.80

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada, *Énergie au Québec : au cœur de l'évolution nord-américaine*, présenté par Gaétan Caron de l'Office national de l'énergie, dans le cadre du 3<sup>e</sup> Forum québécois sur l'énergie, Montréal, 20 septembre 2004.

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec, *L'énergie pour construire le Québec de demain*. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015, produit par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2006, pp. 82 et 89.

à des approvisionnements en gaz naturel provenant de l'Ouest canadien soumis à de fortes pressions et (...) pourrait favoriser l'émergence de nouveaux pôles industriels... ».

Renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie ainsi que consolider et diversifier les approvisionnements en gaz naturel représentent deux des orientations et objectifs portés par la nouvelle stratégie énergétique du Québec. Toutefois, il convient de dire que les enjeux associés à l'énergie sont, dans ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, plus variés et plus complexes que la seule garantie d'approvisionnement : protection de l'environnement, efficacité énergétique, réduction des coûts de production, etc.

#### **4. LA PORTÉE DU PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER**

##### **4.1 PARTICIPATION LOCALE**

Le projet de terminal méthanier de Cacouna a reçu des appuis précieux. Pour en nommer quelques-uns :

- 57 % des 990 électeurs de Cacouna village, sur une population de 1 270 habitants, qui ont participé au référendum sur le projet de terminal méthanier, ont donné leur aval à ce projet lors d'un référendum tenu le 25 septembre 2005.
- Des élus, 13 des 14 conseils municipaux, chefs d'entreprises et présidents d'organisations de la MRC de Rivière-du-Loup se sont exprimés publiquement en faveur du projet.

Il est certain que la région de Rivière-du-Loup peut éventuellement contribuer au succès de la réalisation du projet de terminal méthanier à Cacouna. Voyons de quelles façons...



#### 4.1.1 OFFRE DE MAIN-D'ŒUVRE LOCALE

##### Phase construction

Dans un premier temps, il faudra un nombre considérable de travailleurs de divers métiers et niveaux de compétence pour la construction du projet. On prévoit que les ouvriers qualifiés requis pour le projet pourront être recrutés au Québec.

Selon l'analyse effectuée par le promoteur, environ 200 emplois, soit 22 % de la demande de pointe en cours de construction, seront comblés par les résidants de la MRC de Rivière-du-Loup.

Toujours selon les besoins identifiés par le promoteur, Énergie Cacouna, les métiers représentent une bonne part des emplois nécessaires pendant la phase de construction du projet. Dans la plupart des cas, ces emplois exigent un diplôme d'études professionnelles et, dans certains cas, un diplôme d'études collégiales. Plusieurs travailleurs de la construction provenant de la région de Rivière-du-Loup, du Bas-Saint-Laurent et même de la Gaspésie, mais étant occupés actuellement sur un chantier à l'extérieur, pourront se prévaloir prioritairement de ces emplois qui sont plutôt rares dans la région.

##### Phase exploitation

Dans un deuxième temps, l'exploitation du terminal permettrait la création de plus de 35 emplois directs. Le CLD croit que ces postes pourront, en bonne partie, être comblés par des résidants de la région de Rivière-du-Loup, mais aussi par les MRC voisines telles que Les Basques, Kamouraska ou encore Témiscouata. De plus, l'annonce de ces postes, faite suffisamment tôt, pourrait motiver les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour les combler. Dans le cas où le recrutement extérieur serait nécessaire, le CLD y voit également une opportunité de développement qui pourrait contribuer à répondre à un des enjeux de la MRC de Rivière-du-Loup, soit la consolidation et la croissance démographique du territoire.

En plus d'offrir des emplois à des résidents de la région, le recrutement d'une nouvelle main-d'œuvre à l'extérieur devient également une orientation intéressante pour le développement de la MRC. Par ailleurs, ayant pour but de répondre aux interrogations de toute personne désirant s'établir éventuellement dans la MRC de Rivière-du-Loup, le CLD a mis en place, en 2003, un service d'information sans frais : le 1.877.VRAIE VIE. Ce service pourrait venir supporter l'établissement de travailleurs provenant de l'extérieur.

#### 4.1.2 CONCERTATION SUR LES BESOINS DE MAIN-D'OEUVRE

Le CLD a débuté, en novembre 2005, une démarche de planification des besoins de main-d'œuvre avec Énergie Cacouna, Emploi-Québec et les établissements d'enseignement. Cette concertation naturelle relève du fait qu'il existe, depuis 8 ans, un comité de travail dans la MRC de Rivière-du-Loup appelé la Table sectorielle des partenaires main-d'œuvre. Ainsi, différentes démarches sont en cours pour permettre, d'une part, de maximiser le potentiel de recrutement de main-d'œuvre régionale et, d'autre part, d'organiser les formations pertinentes pour les travailleurs temporaires et permanents. En ce qui a trait à la formation des travailleurs temporaires, soit ceux du chantier de construction, des projets de formation pourront être proposés à la population locale et régionale afin de pouvoir accéder à ces emplois. Les formations pourront être planifiées à partir de l'évaluation du bassin de main-d'œuvre disponible, réalisée par la Commission de la construction du Québec, éventuellement dès l'automne pour chaque métier demandé.

#### **Établissements d'enseignement**

Trois établissements d'enseignement locaux, soit l'Université du Québec à Rimouski, le Cégep de Rivière-du-Loup et la Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup ont manifesté leur intérêt à intervenir avec une offre de formations par l'entremise de leur service aux entreprises. Les maisons d'enseignement peuvent assister l'entreprise dans la planification, la réalisation et l'évaluation des activités de formation.

#### 4.1.3 UTILISATION DU PORT DE MER DE GROS-CACOUNA

Infrastructure moderne ayant commencé ses opérations en 1980, reconnu pour sa qualité et l'efficacité de sa main-d'œuvre, le port de mer en eau profonde de Gros-Cacouna est accessible douze mois par année. Il comporte deux postes à quai de 141 mètres chacun, de vastes espaces d'entreposage intérieurs et extérieurs totalisant 110 000 m<sup>2</sup>.

Le port de mer de Gros-Cacouna, propriété de Transports Canada, constitue un élément important d'un ensemble que les acteurs du développement économique de la MRC de Rivière-du-Loup identifient comme la zone industrio-portuaire de Cacouna. Plus qu'une infrastructure portuaire, cette zone se compose d'un port de mer en eau profonde certes, mais aussi d'un parc industriel de grande surface. À forte capacité portante et pouvant accueillir des industries à grand gabarit, ce parc est situé à moins d'un kilomètre du port. Des dispositions intermodales favorisent le développement telles que l'accès direct à l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20), la proximité d'une desserte ferroviaire à moins de 5,8 kilomètres du port et la présence de nombreuses entreprises de transport sur le territoire.

L'aire industrielle reconnue dans le projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup, dont fait partie intégrante le port de Gros-Cacouna, est un atout pour le projet. Énergie Cacouna a indiqué qu'il souhaite faire la location par bail d'une partie de la propriété de Transports Canada. Cette partie du site est actuellement non utilisée, à l'exception de Ciment Québec. De plus, bien que le promoteur Énergie Cacouna aura sa propre jetée et que les postes à quai du port ne seront pas utilisés lors de l'exploitation du terminal, ils pourront, au cours de la construction, permettre le transport de matériaux de construction.

#### 4.1.4 OFFRE DE CHAMBRES ET DE LOGEMENTS

Selon l'étude d'impact environnemental, Énergie Cacouna présente la possibilité d'un campement qui pourrait accommoder entre 100 à 500 travailleurs et qui serait possiblement situé dans le parc industriel à proximité du site du projet, advenant le cas où l'hébergement dans la région serait insuffisant.

Considérant l'incertitude quant aux besoins réels d'un camp et ne pouvant attendre les résultats du processus légal pour débiter la planification, tels que ceux du Bureau des audiences publiques environnementales (BAPE), le CLD de la région de Rivière-du-Loup a réalisé, au cours du mois d'octobre 2005, un sondage auprès des propriétaires de logements, hôtels, motels et gîtes du KRTB<sup>4</sup>. Cette démarche avait pour but de mesurer principalement l'offre d'hébergement possible, à partir de 2007, pour les travailleurs du chantier de construction du terminal méthanier à Cacouna provenant de l'extérieur du territoire, afin de planifier l'ajout d'autres formes d'hébergement si nécessaire et permettre de maximiser les retombées dans la région. Le rapport a été rendu public le 8 décembre 2005, voici donc un sommaire des résultats.

*Le CLD confirme que l'offre d'hébergement, toutes catégories confondues, sera suffisante sans ajouter un camp de travailleurs. Ainsi, 1 106 chambres et logements ont été déclarés comme pouvant être disponibles pour les travailleurs du chantier dans le KRTB, représentant 342 logements et 764 chambres dans les hôtels, motels, gîtes et auberges/chalets. Les résultats proviennent uniquement des propriétaires intéressés qui ont été en mesure d'indiquer un nombre de chambres et de logements. Le constat du sondage repose ainsi sur des hypothèses conservatrices. Le respect d'un ensemble de conditions contribuera à l'utilisation optimale de l'offre d'hébergement : réserver plusieurs mois à l'avance, accepter de se déplacer jusqu'à 50 kilomètres et diversifier les formes d'hébergement utilisées.*

*Ce sondage a interpellé que le tiers des contacts potentiels, ce n'est donc pas un inventaire exhaustif. Les listes obtenues étaient composées de 2 318 contacts possibles; 727 d'entre eux ont été appelés dont 563 propriétaires de logements et 164 propriétaires d'hôtels, motels et gîtes pour finalement en rejoindre 483 au total. L'étude a également considéré les projets qui sont actuellement en préparation, dont celui d'un promoteur privé qui planifie la construction d'un immeuble à logements meublés sans bail, que le CLD a d'ailleurs appuyé.*

Il n'y a aucun doute que la région pourra absorber, la première année, le nombre de travailleurs évalué à environ 200 selon l'étude d'impact sur l'environnement d'Énergie Cacouna. L'an 2 demandera davantage de planification, on évalue cette fois, sur le chantier,

---

<sup>4</sup> KRTB signifie Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques.

près de 900 travailleurs. Par contre, nous estimons de façon très conservatrice qu'un minimum de 15 % des travailleurs proviendront de la région du KRTB, ce qui porterait donc le nombre de travailleurs ayant besoin d'un hébergement à environ 765 à la période de pointe de 2008. Comme les besoins d'hébergement seront progressifs à partir de 2007, cette situation permettra de mieux se préparer pour l'année suivante.

## **4.2 RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES**

La construction et l'exploitation du terminal méthanier permettront d'injecter des fonds dans l'économie de la région de Rivière-du-Loup et la collectivité de Cacouna. Dans les études réalisées par le promoteur Énergie Cacouna, des retombées de 287 millions de dollars, pendant la phase de construction, sont planifiées pour le Québec dont 134 millions pour le Bas-Saint-Laurent. Par ailleurs, des retombées annuelles de 23 millions de dollars en dépenses sont prévues au Québec pour soutenir les activités du terminal, dont 18 millions pour le Bas-Saint-Laurent. Ces mêmes études indiquent qu'il y aura aussi des conséquences positives majeures en matière d'attraction d'industries et de création d'emplois dans la région.

### **4.2.1 REVENUS DE TAXES**

S'il est autorisé, le projet de terminal méthanier à Cacouna engendrera des retombées fiscales dans la région de 6,5 millions de dollars indexés annuellement pendant 40 ans en impôt foncier municipal, en compensations de taxes et en taxes scolaires. Ces revenus contribueront, entre autres, au développement de projets économiques, sociaux et communautaires de Cacouna en particulier et de la MRC en général.

De plus, le promoteur Énergie Cacouna entend contribuer, de façon importante, au développement des activités par le biais d'investissements dans la communauté.

### **4.2.2 EMPLOIS GÉNÉRÉS**

Il y aura création d'emplois pendant les phases de construction et d'exploitation du projet.

## **Emplois directs**

Selon l'étude d'impact, une fois mise en œuvre, la phase de construction du projet générerait près de 1 965 emplois sur trois ans avec un maximum d'environ 900 travailleurs simultanément sur le chantier, dont plus de 825 travailleurs de la construction et environ 50 employés de gestion du chantier et de supervision.

Considérant que des formations pourront être proposées à la population locale et régionale, afin de pouvoir accéder à certains de ces emplois, il est fort probable que cela influencera positivement le niveau d'inscriptions dans des métiers qui ont été délaissés passablement ces dernières années, principalement au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-L'Avenir.

Par ailleurs, l'exploitation du terminal permettrait la création de plus de 35 emplois directs et un peu plus du double en emplois indirects découlant des produits et services requis. Au cours des activités normales d'exploitation, le promoteur prévoit que la moitié de ces postes seront occupés par des résidents de la région de Rivière-du-Loup.

## **Emplois indirects**

Le projet permettrait, selon Énergie Cacouna, de créer des emplois indirects pour l'équivalent de 1 730 personnes pour l'approvisionnement en produits et services au cours de la construction et 73 personnes/année pour la phase d'exploitation.

Dans son étude d'impact, le promoteur établit également que l'achat local sera encouragé au cours des différentes phases du projet. En effet, le promoteur affirme que les fournisseurs locaux seront privilégiés dans l'achat de matériaux et d'équipements. Dans ce sens, de nombreux fournisseurs de la région saisiront cette opportunité. De plus, les méthaniers, regroupant 35 à 40 membres d'équipage et dont la fréquence d'arrivées est évaluée actuellement dans le projet à tous les quatre à huit jours, auront besoin d'approvisionnement en denrées ordinaires. On peut donc penser que les achats pourraient s'effectuer chez les marchands locaux et contribueraient à consolider leurs entreprises et les emplois.

...11

Il y aura donc des retombées de par l'approvisionnement en équipements et matériaux et de par la consommation provenant des travailleurs du chantier, des employés de gestion et des membres d'équipage des méthaniers, entre autres touchant le secteur de la restauration, les marchés d'alimentation, la vente de carburant, etc.

#### 4.2.3 DÉVELOPPEMENT DU PORT DE MER DE GROS-CACOUNA

L'utilisation, par Énergie Cacouna, d'une partie de la propriété de Transports Canada destinée aux activités portuaires et industrielles, permettrait au port de Gros-Cacouna d'avoir un usager supplémentaire et contribuerait ainsi à assurer, avec les autres utilisateurs du site, une utilisation optimale de son infrastructure. La venue d'Énergie Cacouna permettrait aussi l'ajout de services à Gros-Cacouna, comme par exemple les remorqueurs. L'offre de service en serait améliorée.

De plus, par la venue du gaz naturel, la réalisation de projets industriels à proximité du port pourrait également engendrer une utilisation supérieure des infrastructures portuaires.

#### 4.2.4 ACCÈS POSSIBLE AU GAZ NATUREL

Un autre avantage non négligeable du projet consiste à fournir un accès possible au gaz naturel à la MRC de Rivière-du-Loup. L'implantation du terminal méthanier à Cacouna permettrait éventuellement la distribution de gaz naturel dans la région, où il n'est pas actuellement disponible, dû entre autres à la distance jusqu'au réseau de transport de gaz naturel existant.

Plusieurs entreprises ayant un potentiel de consommation intéressant en gaz naturel sont présentes dans la MRC. Elles proviennent des secteurs suivants : pâtes et papiers, tourbe, restauration et hébergement, santé et enseignement. Une étude, demandée par le CLD en collaboration avec la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup, a été réalisée au printemps 2006 par la Firme NORAM Experts-Conseils Inc. de Montmagny. Cette étude

portait sur le potentiel commercial et environnemental de la distribution du gaz naturel sur l'axe du Saint-Laurent entre la municipalité de Cacouna et la Ville de Montmagny. Quarante-huit (48) entreprises ont été ciblées dans quatre MRC : Rivière-du-Loup, Kamouraska, l'Islet et Montmagny. Voici les résultats :

- Potentiel de consommation total de plus de 30 millions de m<sup>3</sup> annuellement, dont près de 20 millions pour seulement la MRC de Rivière-du-Loup.
- Potentiel de consommation uniquement en remplacement du mazout : près de 12 millions de m<sup>3</sup>, dont plus de 8 millions dans la MRC de Rivière-du-Loup.
- Parmi ces quatre-vingt-huit (88) entreprises, plus de la moitié de celles-ci utilisent le mazout comme source d'énergie principale. Dans le cas où elles opteraient pour le gaz naturel en remplacement du mazout, cela apporterait une réduction de près de 10 000 tonnes de gaz à effet de serre annuellement. Spécifiquement pour la MRC de Rivière-du-Loup, nous parlons d'une réduction de plus de 6 000 tonnes.

La diversification des sources d'approvisionnement en énergie dans la région peut résulter en des coûts énergétiques plus avantageux et une augmentation de la capacité concurrentielle des industries régionales. Cet élément est non négligeable dans le contexte de la mondialisation des marchés où les entreprises cherchent à abaisser leurs coûts de production.

Par ailleurs, nous croyons que la venue de cette source d'énergie pourrait être déterminante dans la poursuite du développement de la région, en favorisant la concrétisation de projets d'investissements majeurs. Plusieurs régions du Québec sont susceptibles de présenter le même objectif, mais dans le cas respectif de la MRC de Rivière-du-Loup, il est davantage réaliste d'atteindre ce but en raison du profil de la région : sa croissance économique, sa qualité de main-d'œuvre, sa structure économique, ses infrastructures industrielles d'accueil développées et son accessibilité.



En effet, sa localisation stratégique, son développement du transport intermodal et son accès possible par toutes les voies de communication confirment la grande accessibilité de la région de Rivière-du-Loup. Point de jonction des principales autoroutes de l'Est du Canada, la région s'ouvre également à de nombreux marchés en raison de la présence d'un port de mer en eau profonde dédié aux activités commerciales et d'un service de traversier la reliant à la rive nord du Saint-Laurent pour le transport de passagers. Un réseau ferroviaire efficace permet des liaisons avec tout le continent. La présence d'un aéroport régional, doté d'une aérogare, favorise aussi le transport de passagers.

Important levier économique, l'avènement du gaz naturel provoquerait une réaction en chaîne. Ainsi, l'offre de gaz naturel encouragerait la poursuite de la diversification économique, un autre enjeu de la MRC, puisque de nouveaux secteurs d'activités pourraient s'ajouter dans l'économie régionale.

Finalement, le remplacement d'une énergie davantage polluante, telle que le mazout, par le gaz naturel au sein des entreprises de la région, contribuerait à l'atteinte d'objectifs de diminution des gaz à effet de serre, tant pour le Québec que pour le Canada. D'ailleurs, le Québec doit tendre vers la diversification des approvisionnements énergétiques, l'efficacité accrue et le développement des énergies renouvelables

## **5. IMPACTS D'INTÉGRATION À L'INDUSTRIE TOURISTIQUE**

Toutes intéressantes que soient les retombées économiques du projet de terminal méthanier, il faut se donner l'ambition de le réaliser dans des conditions optimales pour l'environnement et sous l'éclairage des principes de développement durable. Il en va du respect des populations résidentes et de l'environnement naturel.

Certes, l'offre de service récréotouristique (activités ornithologiques ou encore d'utilisation de sentiers) sera liée aux possibles désagréments causés durant les travaux de construction, aux aspects entourant l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'impact visuel et au climat sonore du projet sur le paysage et l'environnement.

Voici quelques exemples des préoccupations de nature environnementale que la communauté régionale a fait valoir au promoteur durant la période de préconsultation :

- la prise en considération de la présence d'espèces fauniques ou floristiques sensibles, vulnérables ou valorisées par la population;
- la présence de milieux habités, d'espaces et d'équipements récréatifs ou de territoires et de sites d'intérêt patrimonial;
- l'évaluation des risques pour la population et la capacité de la municipalité d'intégrer cette nouvelle réalité dans leur planification de mesures d'urgence;
- les impacts visuels dans le paysage occasionnés par la présence de la plateforme et des réservoirs;
- l'impact du projet sur le climat sonore.

Toutefois, le promoteur Énergie Cacouna a reconnu que son projet doit s'inscrire, entre autres, dans un contexte de cohabitation avec des activités récréotouristiques. Dans ce sens, même si les conclusions des études d'impact sur l'environnement varient majoritairement de faible à négligeable, le promoteur Énergie Cacouna continue, au fur et à mesure des préconsultations et des rencontres, à améliorer plusieurs aspects du projet de façon à optimiser la cohabitation. Nous souhaitons que le promoteur poursuive dans ce sens.

## CONCLUSION

Fort des nombreux éléments soulevés dans ce mémoire, c'est maintenant l'heure des choix. Le CLD conclut que la réalisation du projet de terminal méthanier représente une opportunité de développement et se traduit par une réponse en faveur du développement local et régional. Rappelons les principaux avantages :

- Création de nombreux emplois directs et indirects lors des phases de construction et d'exploitation, en plus de stimuler l'achat local.
- Revenus en taxes appréciables ouvrant la porte à la réalisation de projets pour le mieux-être de la collectivité.
- Retombées régionales non-négligeables dues à l'hébergement des travailleurs du chantier.
- Incidence positive sur le développement du port de mer de Gros-Cacouna.
- Ouverture pour la région à la possibilité d'avoir accès au gaz naturel.

À la condition que le projet puisse rencontrer les conditions environnementales identifiées par le BAPE, le CLD de la région de Rivière-du-Loup prend position en faveur de ce projet qu'il juge structurant pour l'économie de la région et dont les retombées bénéficieront à l'ensemble de la population.

# ANNEXE 1

EXTRAIT DU LIVRE DES MINUTES DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP.

Réunion régulière du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, tenue le 31 mars 2005 à Rivière-du-Loup, sous la présidence de monsieur Daniel Bérubé.

---

RÉSOLUTION CA-05-03-05

---

*Énergie Cacouna*

CONSIDÉRANT QUE le projet d'Énergie Cacouna vise à construire un terminal méthanier au port de Gros-Cacouna, infrastructure appartenant à Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE ce projet entraînerait des investissements de l'ordre de 660 millions de dollars et la création de 2 700 emplois directs et indirects dans la région pendant sa construction en plus des 35 emplois directs et 15 indirects durant l'opération;

CONSIDÉRANT QUE le gaz naturel produit au terminal méthanier d'Énergie Cacouna sera destiné en priorité aux provinces du Québec et de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QU'Énergie Cacouna entend contribuer de façon importante, en plus des taxes payées aux municipalités, au développement des activités par le biais d'investissement dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants régionaux ont réclamé fortement la construction et le développement du port de Gros-Cacouna, ces quarante dernières années, afin de stimuler le développement économique dans la MRC de Rivière-du-Loup et des régions environnantes, Gros-Cacouna étant une composante majeure du développement économique régional;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec confirmait par décret, le 23 juin 1981, l'émission d'un certificat d'autorisation pour le projet de terminal méthanier des années 80 à Gros-Cacouna, car il concluait à une très grande acceptabilité du site au point de vue de l'environnement suite à plusieurs études approfondies et à des audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE Gros-Cacouna, port de mer en eau profonde accessible à l'année, a une vocation uniquement industrielle, confirmée par l'ensemble des acteurs de la région, et que tout projet d'ordre industriel s'y intègre de façon naturelle, conditionnellement à ce qu'il n'interfère pas avec les activités actuelles du port ainsi qu'avec les projets de développement, tel un service de cabotage entre les deux rives;

CONSIDÉRANT QUE le port de Gros-Cacouna a été identifié comme « port d'intérêt national » dans le réseau portuaire stratégique de Transport Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement du parc portuaire de Gros-Cacouna, le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup et la municipalité de Saint-Georges-de-Cacouna Paroisse se sont associés depuis plusieurs années pour promouvoir le potentiel de ce site;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du terminal méthanier est prévue sur des terrains qui ont été désignés pour le développement d'un port commercial et d'activités industrielles;

CONSIDÉRANT QUE le projet du terminal méthanier donnerait accès au gaz naturel à la région et pourrait inciter des entreprises à s'implanter entre autres dans le parc industriel de Cacouna et permettrait de diversifier les activités de Gros-Cacouna, tel que désiré depuis bon nombre d'années;

CONSIDÉRANT QUE la diversification des sources d'approvisionnement en énergie, avec l'arrivée du gaz naturel dans la région, pourrait améliorer la compétitivité des entreprises de la région, surtout dans le cadre de la mondialisation des marchés;

CONSIDÉRANT QUE la diversification des sources d'approvisionnement énergétique peut apporter des gains environnementaux appréciables;

CONSIDÉRANT QUE le gaz naturel émet moins de la moitié des gaz à effet de serre en comparaison des autres combustibles fossiles et que sa bonne utilisation en remplacement de sources d'énergie plus polluantes peut améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre au Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon les besoins énergétiques du Québec à court et moyen terme, la Régie de l'énergie prévoit que le Québec aura besoin de 9,4 Téra watt-heures supplémentaires d'ici 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup encourage l'utilisation de diverses alternatives énergétiques qui pourront se présenter dans l'avenir venant contribuer à l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto, entre autres l'énergie renouvelable, tout en offrant un portefeuille énergétique diversifié;

CONSIDÉRANT QU'il faut composer dans l'immédiat avec les sources d'énergie traditionnelles offertes sur le marché, en l'occurrence le méthane qui est le moins polluant des combustibles fossiles;

CONSIDÉRANT QU'un examen approfondi des impacts et des risques environnementaux sera fait par le ministère de l'Environnement du Québec et que ce processus inclut une consultation publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, en coordination avec le gouvernement québécois, mènera son propre examen environnemental du projet;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs d'Énergie Cacouna ont fait preuve jusqu'à maintenant d'une transparence en informant et en consultant la population de la région sur tous les aspects du projet, en étant réceptifs aux divers interrogations et commentaires reçus et en étant préoccupés de répondre à ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la région repose sur l'interrelation et l'équilibre entre les différentes composantes dont l'économique, le social, la santé et l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le CLD a pris trois engagements auprès d'Énergie Cacouna : participer, par sa Table des partenaires main-d'œuvre, à la définition et à la planification des besoins de main-d'œuvre et aux formations nécessaires; diffuser les informations aux entreprises pour maximiser les retombées régionales en terme de sous-traitance et d'achats régionaux et faciliter l'établissement des travailleurs;

Il est proposé par Jacques Bossé, appuyé par Jean D'Amour et résolu majoritairement que le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup appuie la réalisation du projet du terminal méthanier proposé par Énergie Cacouna sur le site du port de Gros-Cacouna, dans la mesure où les autorités fédérales et provinciales compétentes jugeront le projet acceptable après analyse complète des risques et impacts environnementaux appréhendés.

ADOPTÉE À MAJORITÉ  
COPIE CONFORME